



## Règlement intérieur de l'année 2024-2025

Le présent règlement s'applique à tous les membres de l'Espace Béliz.

Procéder à une inscription vaut acceptation du Règlement. Il est révisable tous les ans.

Pour le bien être de tous et que cette année se déroule dans de bonnes conditions veillez à respecter ses quelques règles.

L'Espace se réserve le droit d'accepter ou de refuser une adhésion sans motifs.

### ⇒ Responsabilité

- Chacun au sein de l'Espace Béliz est responsable de ses actes. Les règles de vie courante s'appliquent : un comportement irrespectueux, mettant en danger la sécurité morale et/ou physique d'autrui pourrait justifier la radiation de l'adhérent responsable de tels agissements.
- Les locaux utilisés doivent rester dans l'état où ils ont été trouvés.
- L'Espace Béliz décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de biens personnels.
- Pendant toute la durée des cours, les élèves sont sous la responsabilité des professeurs qui s'engagent à connaître les règles de sécurité en cas d'incendie ainsi que les premiers gestes de secours.

### • Assurance

L'espace Béliz a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de la MAIF qui couvre uniquement les dommages qu'un membre pourrait occasionner à autrui. Si l'adhérent se blesse seul, il ne sera pas indemnisé sauf s'il a souscrit une assurance Responsabilité civile « individuelle Accidents ». Vérifiez vos contrats d'assurance.

### ⇒ Déroulement des cours

- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Pilates/ Yoga de Gasquet /Antigravity/ Functional Training est obligatoire
- Le premier cours est un cours d'essai gratuit

- Le professeur se devra d'être ponctuel, il commencera ses cours à l'heure prévue et devra être présent au minimum 5 minutes avant le début du cours afin d'ouvrir et préparer la salle et permettre aux élèves de se préparer ; de même, après son dernier cours et le départ de tous ses élèves, il veillera à fermer à clef la salle.
- Les vidéos et photos sont interdites pendant les cours de Pilates, Yoga de Gasquet, Functional Training et Antigravity sauf autorisation du professeur.
- Aucune personne étrangère au cours n'est admise dans la salle.

⇒ **Tenue de sport :**

Une tenue de sport adéquate est demandée, les cours sont obligatoirement fait en baskets ou chaussures adéquates à la pratique d'un sport.

Pour Antigravity des règles spécifiques s'appliquent à la tenue : un haut manches longues ou tee-shirt , un leggings ou pantalon près du corps et pas de bijoux.

- **Droit à l'image et vidéo**

L'espace Béliz se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit, y compris sur notre site internet.

Une case à cocher donnant votre droit ou non est présente dans le dossier d'inscription en ligne.

⇒ **Vacances / Congés**

- Les cours s'arrêtent deb-juillet et reprennent début septembre.
- Les cours ne sont pas dispensés pendant les vacances scolaires et certains jours fériés.
- En cas d'absence d'un trop grand nombre d'élèves, nous nous réservons le droit de rassembler ou d'annuler un cours.

⇒ **Tarifs :**

- Un adulte arrivant dans l'année paiera au prorata des cours restants.
- Le paiement s'effectue en espèces, virement, en chèque à l'ordre de l'Espace Béliz
- Les paiements : les chèques devront être remis lors de l'inscription et le paiement en espèce en totalité (pas de paiement au mois).

- Tout arrêt des cours en plein milieu d'année scolaire n'entraînera pas de remboursement (exceptions voir si ci dessous)

- Remboursement

Désistement en cas de force majeure (maladie grave) ou motif impératif (changement de domicile, mutation...) ne sera enregistré et ne donnera droit à remboursement que s'il est signalé par courrier à l'adresse de l'Espace Béliz : 78 rue Bessac - 79 000 Niort et accompagné d'un certificat médical ou d'une justification du motif impératif.

Le montant correspondra aux nombres de cours restant - 30€ liés aux frais administratifs.

⇒ Informations

L'Espace Béliz se réserve le droit d'accepter ou de refuser une adhésion.

Vous devez vous montrer très attentifs aux différents courriers et mails qui vous seront envoyés ou qui seront distribués dans les cours ou par les professeurs.

Ces documents contiennent en général de précieuses informations sur l'espace et l'organisation des diverses manifestations.

⇒ Manifestations

En tant qu'adhérent, votre présence est souhaitée mais non obligatoire aux manifestations.

**Manquement au présent règlement :**

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.